

« Les investisseurs seraient davantage attirés par le Canada si les 13 organismes qui réglementent les marchés canadiens des valeurs mobilières étaient remplacés par un seul organisme national de réglementation. »

Rodrigo de Rato, ancien directeur général du Fonds monétaire international

Dans un rapport récemment rendu public, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières a formulé les recommandations suivantes :

Faire progresser une réglementation plus proportionnée et davantage fondée sur des principes.

Prendre des mesures particulières visant à améliorer l'application des règlements au Canada.

Remédier aux lacunes existantes à l'aide de mesures visant à mieux répondre aux besoins des investisseurs individuels.

Le Groupe d'experts croit que le meilleur moyen de mettre en œuvre ces recommandations consiste à créer un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières ayant une responsabilité nationale clairement établie, mais aussi à établir une structure décentralisée forte conservant les services locaux et les compétences régionales.

Pour en savoir plus au sujet des recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, prière de consulter le site Web <http://www.groupeexperts.ca>

Espace réservé pour le nom du commanditaire,
son logo ainsi qu'un court énoncé.

« Le Canada est le seul grand pays au monde sans organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. En 2007, il était l'un des deux pays parmi les 182 membres de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) à ne pas avoir d'organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Le fait que le Canada n'ait aucun porte parole sur la scène internationale laisse planer un doute sur la solidité et l'efficacité des marchés financiers canadiens. » Association du Barreau de l'Ontario

Dans un rapport récemment rendu public, le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières a formulé les recommandations suivantes :

Faire progresser une réglementation plus proportionnée et davantage fondée sur des principes.

Prendre des mesures particulières visant à améliorer l'application des règlements au Canada.

Remédier aux lacunes existantes à l'aide de mesures visant à mieux répondre aux besoins des investisseurs individuels.

Le Groupe d'experts croit que le meilleur moyen de mettre en œuvre ces recommandations consiste à créer un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières ayant une responsabilité nationale clairement établie, mais aussi à établir une structure décentralisée forte conservant les services locaux et les compétences régionales.

Pour en savoir plus au sujet des recommandations formulées par le Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières, prière de consulter le site Web <http://www.groupeexperts.ca>

Espace réservé pour le nom du commanditaire,
son logo ainsi qu'un court énoncé.